



**CŒUR & COTEAUX  
COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**N°2023-01**

**Objet : Association ACCEPT – Subvention 2023**

<b>Membres du bureau</b>		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</b>
En exercice	<b>25</b>	
Présents	<b>16</b>	Date de la convocation : 20 janvier 2023
Procurations	<b>1</b>	Publication site internet le 27 janvier 2023
Suffrages exprimés	<b>17</b>	

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier, les membres du bureau de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges se sont réunis en bureau, à l'Hôtel de Lassus à Montréjeau, sur la convocation qui leur a été adressée.

**Présents :** M GASTO OUSTRIC ; A FRECHOU ; C VOUGNY ; P BRILLAUD ; J FERRERE ; G SIOUAC ; L VIGNEAUX ; JC DASQUE ; A BOUBEE ; L BRIOL ; E ROUEDE ; JC DURROUX ; L WELTER ; JF CAZAUX ; YP BARRAU ; M de GAULEJAC

**Excusés :** J LACROIX ; C LAURENTIES-BARRERE ; MH FONTANNEAU ; JM LOSEGO ; JY DUCLOS

**Procuration :** MH FONTANNEAU À A BOUBEE

**Absents :** E MIQUEL ; J ADOUE ; E SUBRA ; T POUZOL

**Est nommé secrétaire de séance :** A FRECHOU

**ASSOCIATION ACCEPT  
SUBVENTION 2023**

Madame la Présidente présente le rapport suivant :

La Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges a été sollicitée par un certain nombre d'associations en vue de leur apporter un soutien financier dans le cadre de divers projets.

Vu le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération 2022-158 du 7 juillet 2022 portant délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire, en matière d'attribution de subventions aux associations ou particuliers dont le montant n'excède pas 50 000€,

Vu la demande effectuée par l'association ACCEPT portant sur un projet de création d'un centre de ressources LGBT+ mobile sur le Comminges, avec un accompagnement financier du LEADER notamment,

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le 27/01/2023

ID : 031-200072643-20230126-202301-DE



Considérant que le dossier est réputé recevable et complet, il est proposé de voter l'attribution de l'aide suivante :

ASSOCIATION	Subvention
ACCEPT	3 000,00 €

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention en 2023 à l'association présentée dans le tableau ci-dessus,
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget principal 2023,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document technique, administratif et financier afférent à la présente décision, y compris une convention le cas échéant.

**POUR :** 16

**CONTRE :** 1

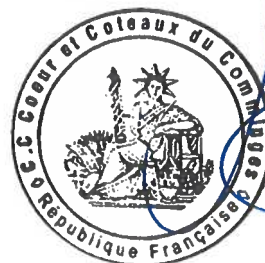
**ABSTENTIONS :** 0

**ADOPTÉ**

Fait et délibéré le 26 janvier 2023

Pour extrait conforme,

La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.



**CŒUR & COTEAUX  
COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N° 2023-02

**Objet : Budget principal 2023 – Dettes effacées en créances éteintes**

Membres du bureau		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	25	
Présents	16	Date de la convocation : 20 janvier 2023
Procurations	1	Date publication site internet le 27 janvier 2023
Suffrages exprimés	17	

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier, les membres du bureau de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges se sont réunis en bureau, à l'Hôtel de Lassus à Montréjeau, sur la convocation qui leur a été adressée.

**Présents :** M GASTO OUSTRIC ; A FRECHOU ; C VOUGNY ; P BRILAUD ; J FERRERE ; G SIOUTAC ; L VIGNEAUX ; JC DASQUE ; A BOUBEE ; L BRIOL ; E ROUEDE ; JC DURROUX ; L WELTER ; JF CAZAUX ; YP BARRAU ; M de GAULEJAC

**Excusés :** J LACROIX ; C LAURENTIES-BARRERE ; MH FONTANNEAU ; JM LOSEGO ; JY DUCLOS

**Procuration :** MH FONTANNEAU À A BOUBEE

**Absents :** E MIQUEL ; J ADOUE ; E SUBRA ; T POUZOL

**Est nommé secrétaire de séance :** A FRECHOU

**BUDGET PRINCIPAL 2023  
DETTES EFFACÉES EN CRÉANCES ÉTEINTES**

Madame la Présidente donne lecture du rapport suivant :

Les services de la Trésorerie informent la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges des décisions prises par la commission de surendettement des particuliers. Ces décisions s'imposent aux débiteurs et aux créanciers déclarés à la date de décision.

Vu la délibération n°2022-158 du 7 juillet 2022 portant modification et mise à jour des délégations de pouvoir du Conseil communautaire vers le Bureau et la Présidente,

Vu la décision de la commission de surendettement de la Haute-Garonne en date du 16 septembre 2022,

Vu le courriel de la Trésorerie de St Gaudens en date du 12 janvier 2023,

Il est demandé au Bureau Communautaire la constatation de produits irrécouvrables pour créances éteintes, de titres ou soldes de titres :

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le 27/01/2023

ID : 031-200072643-20230126-202302-DE

Begep  
enr@aut

**Exercice 2018 :**

- Titre 757: 45.00 €
- Titre 1579 : 66.00 €

**Exercice 2020 :**

- Titre 1067: 38.00 €
- Titre 2397: 19.00€

Soit un montant total de 168.00€ euros pour 4 pièces.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire DÉCIDE :**

- **DE CONSTATER** l'admission en non-valeur pour créances éteintes des titres ou soldes de pièces pour les exercices susmentionnés et selon la liste transmise par les services du Trésor Public,
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget 2023 à l'article 6542.

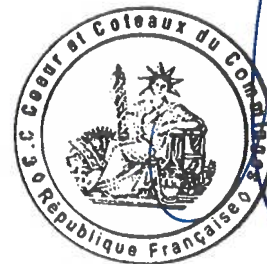
**POUR :** 17  
**CONTRE :** 0  
**ABSTENTIONS :** 0

**ADOPTÉ**

Fait et délibéré le 26 janvier 2023

Pour extrait conforme,

La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.



**CŒUR & COTEAUX  
COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N° 2023-03

**Objet : Acquisition et réhabilitation d'un bâtiment en copropriété sis 72 rue de la république à Saint-Gaudens – Relocalisation du Centre social AZIMUT – Demande de subvention (Annule et remplace la délibération 2022-265 du bureau du 15 décembre 2022)**

Membres du bureau		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	25	
Présents	16	Date de la convocation : 20 janvier 2023
Procurations	1	Publication site internet le 27 janvier 2023
Suffrages exprimés	17	

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier, les membres du bureau de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges se sont réunis en bureau, à l'Hôtel de Lassus à Montréjeau, sur la convocation qui leur a été adressée.

**Présents :** M GASTO OUSTRIC ; A FRECHOU ; C VOUGNY ; P BRILAUD ; J FERRERE ; G SIOUTAC ; L VIGNEAUX ; JC DASQUE ; A BOUBEE ; L BRIOL ; E ROUEDE ; JC DURROUX ; L WELTER ; JF CAZAUX ; YP BARRAU ; M de GAULEJAC

**Excusés :** J LACROIX ; C LAURENTIES-BARRERE ; MH FONTANNEAU ; JM LOSEGO ; JY DUCLOS

**Procuration :** MH FONTANNEAU À A BOUBEE

**Absents :** E MIQUEL ; J ADOUE ; E SUBRA ; T POUZOL

**Est nommé secrétaire de séance :** A FRECHOU

**ACQUISITION ET RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT EN COPROPRIÉTÉ  
SIS 72 RUE DE LA RÉPUBLIQUE À SAINT-GAUDENS  
RELOCALISATION DU CENTRE SOCIAL AZIMUT – DEMANDE DE SUBVENTIONS  
*Annule et remplace la délibération 2022-265 du bureau du 15 décembre 2022***

Madame la Présidente rappelle que le centre Social AZIMUT, situé ce jour Place de la libération, quartier Pégot à Saint-Gaudens, est trop étroit, d'une part pour les activités qui y sont proposées mais également pour les salariés, dont les bureaux sont situés à l'étage en « open space » et ne correspondent pas aux normes de sécurité et au besoin de confidentialité des dossiers traités.

Une opération d'agrandissement a été étudiée à l'aide du CAUE. Elle n'a pu aboutir au regard du coût : environ 600 000 € mais aussi l'ensemble des contraintes du site initial.

Par délibération n° 2022-154 du 07/07/2022, le conseil communautaire a décidé d'acquérir le rez-de-chaussée du bâtiment sis 72 rue de la république (« ex-CCI Antenne de Saint-Gaudens ») d'une superficie d'environ 390 m<sup>2</sup> afin d'y implanter le centre social AZIMUT. Ce bâtiment est également composé de 2 niveaux supplémentaires (16 logements gérés par l'OPH 31). La localisation de ce bâtiment en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) est idéale.

Envoyé en préfecture le 27/01/2023  
Reçu en préfecture le 27/01/2023  
Publié le 27/01/2023  
ID : 031-200072643-20230126-202303-DE

Berger  
Civraut

Le RDC répond au besoin de la communauté pour agrandir et relocaliser le centre social AZIMUT. Structure de proximité, qui anime le débat démocratique, accompagne des mobilisations et des projets d'habitants, et construit de meilleures conditions de vie, pour tout équipement d'animation sociale et de mixité. Il propose des activités sociales, éducatives, culturelles, sportives et familiales. Il favorise l'intégration, notamment des nouvelles populations arrivantes. Le tout est construit et porté par les usagers habitants du territoire pour faire valoir les principes républicains, laïques et démocratiques.

L'opération consiste en l'acquisition du bâtiment et sa réhabilitation avec un espace d'accueil convivial, des salles d'activités et des bureaux individuels permettant des accueils adaptés et confidentiels.

Madame la Présidente rappelle la délibération 2022-265 du 15 décembre 2022 de demande de subvention relative au projet d'acquisition et réhabilitation du bâtiment.

Madame la Présidente indique que des précisions ayant été portées au plan de dépenses et aux cofinancements possibles, il convient de préciser le plan de financement pour les demandes de subventions.

Sur les estimations des services techniques de la communauté de communes, le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant, il constitue la priorité n° 5 des demandes de subvention auprès de l'État pour l'année 2023 :

Dépenses	€HT	%	Recettes	€	%
<b>Acquisition immobilière</b>	<b>190 000,00 €</b>	<b>33,2%</b>	État - DETR 2023	101 340,00 €	17,7%
<b>MOE, études et frais</b>	<b>45 300,00 €</b>	<b>7,9%</b>	CAF31 - Animation vie sociale	255 000,00 €	44,6%
Frais de notaire (estimation 6%)	11 400,00 €	2,0%	CD31 - Contrat de territoire 2023	101 340,00 €	17,7%
DIAG énergétique	2 500,00 €	0,4%			
DIAG amiante, plomb avant trav.	1 500,00 €	0,3%			
Maitrise d'œuvre (PC)	27 000,00 €	4,7%			
Contrôle technique	1 500,00 €	0,3%			
Mission SSI	1 400,00 €	0,2%			
<b>TRAVAUX</b>	<b>300 000,00 €</b>	<b>52,4%</b>			
<b>Travaux de mise en accessibilité</b>	<b>19 530,00 €</b>	<b>3,4%</b>			
Aménagement d'un WC accessible aux PMR	7 770,00 €	1,4%			
Aménagement de l'accueil ; banque, portes et contraintes d'accessibilité	7 840,00 €	1,4%			
Accessibilité PMR extérieure : visuels, guidage au sol	3 920,00 €	0,7%			
<b>Travaux rénovation thermique et énergétique</b>	<b>180 770,00 €</b>	<b>31,6%</b>			
Installation d'un chauffage (pompe à chaleur et diffuseurs cassettes chauffage + climatisation sur le niveau RC et convecteurs électriques pour le sous-sol)	50 101,00 €	8,8%			
Installation d'une VMC double-flux	10 000,00 €	1,7%			
Isolation plancher RO (87m <sup>2</sup> )	4 350,00 €	0,8%			
Isolation : doublement mur d'enceinte et peinture	35 035,00 €	6,1%			
Isolation et sous-plafond	26 344,00 €	4,6%			
Installation d'éclairages LED : Luminaires LED et autres fournitures (Travaux en régie)	4 440,00 €	0,8%			
<b>Travaux de construction</b>	<b>65 700,00 €</b>	<b>11,5%</b>			

Aménagement de la cuisine avec raccords et chauffe-eau	9 000,00 €	1,6%			
Construction d'une véranda	25 000,00 €	4,4%			
Gros œuvre et revêtements fermeture du couloir à gauche de l'entrée	6 720,00 €	1,2%			
Sécurité incendie via SSI et isolation coupefeu (ERP 5° catégorie)	15 500,00 €	2,7%			
Installation courant faibles : câbles et prises RJ, wifi et fournitures (Travaux en régie)	4 480,00 €	0,8%			
Création d'une porte entre 2 bureaux	5 000,00 €	0,9%			
<b>Travaux de rénovation</b>	<b>28 000,00 €</b>	<b>4,9%</b>			
Remplacement des éléments des sanitaires	5 600,00 €	1,0%			
Rénovation menuiseries intérieures, sols et cloisons	22 400,00 €	3,9%			
Travaux et aménagements extérieurs	5 000,00 €	0,9%			
Aménagements paysagers	1 000,00 €	0,2%			
<b>ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS</b>	<b>36 800,00 €</b>	<b>6,4%</b>			
Équipements spécifiques AUTRES	1 800,00 €	0,3%			
Installation d'un système d'alarme (GSM)	1 800,00 €	0,3%			
Équipements matériels	- €				
Équipements informatiques	15 000,00 €	2,6%			
2 vidéoprojecteurs	2 100,00 €	0,4%			
Matériels informatiques	12 900,00 €	2,3%			
Équipements mobiliers	10 000,00 €	1,7%			
Mobiliers divers	10 000,00 €	1,7%			
Matériel pédagogique	10 000,00 €	1,7%			
Matériels pédagogique	10 000,00 €	1,75%	CC Cœur & Coteaux Comminges	114 420,00 €	20,0%
<b>TOTAL</b>	<b>572 100,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>572 100,00 €</b>	<b>100,0%</b>

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire DÉCIDE :

- D'APPROUVER le plan de financement tel que présenté,
- D'AUTORISER la Présidente ou son représentant à solliciter les demandes de subventions auprès de l'État, de la CAF et du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

ADOPTÉ

Fait et délibéré le 26 janvier 2023

Pour extrait conforme,

La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

